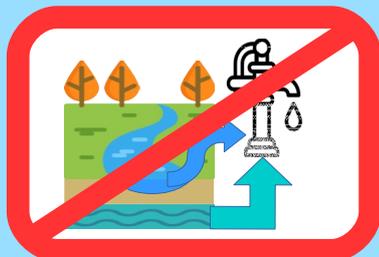


Mesures de restriction à respecter en période de sécheresse

Usages d'agrément

Gestes
Éco-
citoyens

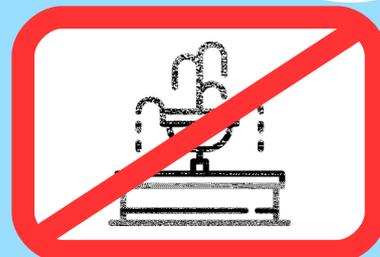
ALERTE RENFORCÉE



INTERDICTION des prélèvements domestiques dans les cours d'eau (retrait pompe mobile et tout autre dispositif de pompage)



INTERDICTION de laver les véhicules (sauf impératif sanitaire)



INTERDICTION de fonctionnement des fontaines publiques et privées à circuit ouvert



INTERDICTION d'arroser les espaces verts et ronds points (hors arbres et arbustes plantés en pleine terre depuis moins d'un an)
INTERDICTION d'arroser les pelouses et massifs fleuris



INTERDICTION d'arroser les jardins potagers entre 9h et 19h



INTERDICTION d'arroser les golfs (hors greens et départ de golf), stades et espaces sportifs
INTERDICTION d'arroser les greens et départ de golf entre 9h et 19h



INTERDICTION de remplir les piscines (hors première mise en eau si le chantier a débuté avant les premières restrictions)

INTERDICTION de remettre à niveau les piscines entre 18h et 9h



INTERDICTION de laver les voiries, terrasses et façades (sauf si le lavage est réalisé sous pression par une collectivité ou une entreprise de nettoyage professionnelle).

Retrouvez également les mesures prises pour les usages professionnels sur le site internet des services de l'État en Drôme